

Délibération 2023-038

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : CESSION PARTIELLE PARCELLE CADASTREE C 1067

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de la part de Monsieur Valentin Angot une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section C 1067, d'une superficie de 250 m² environ, située au village de Selsoif.

Conformément à la réglementation, une demande d'estimation a été sollicitée auprès du service du Domaine qui évalue ce bien à 100 €, les frais notariés et de bornage restant à la charge du demandeur.

Vu l'avis du Domaine n° 2023-50551-31840 du 09 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section C 1067 à Monsieur Valentin Angot,
- fixe le prix de vente à 100 €, conformément à l'avis du service du Domaine,
- précise que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
- désigne l'office notarial SCP Fautrat de Saint Sauveur le Vicomte pour l'établissement de l'acte correspondant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS